



Règlement général des concours d'élevage de l'AFP NF

Article 1 : Lieu et date

L'organisation d'un concours d'élevage officiel qu'il soit national ou local (régional, départemental, ...) est préalablement soumise à l'autorisation du conseil d'administration de l'AFP NF.

Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert aux poneys de race New Forest (NF) inscrits (ou en cours d'enregistrement) au Livre Généalogique Français du Poney New Forest, livre A ainsi qu'aux poneys inscrits (ou en cours d'enregistrement) au registre du poney New Forest de croisement (NFC), qu'ils soient nés en France ou importés, à jour de leur déclaration au SIRE =><http://www.asso-newforest.com/reglement/stud-book/>

Les poneys doivent satisfaire à la réglementation sanitaire régissant les rassemblements d'animaux (vaccinations obligatoires) et être accompagnés de leur livret validé avec leur numéro de transpondeur. Leur livret peut être contrôlé à tout moment par le jury ou un membre de la commission d'approbation de l'AFP NF.

Article 3 : Conditions d'engagement

Les poneys doivent être engagés au nom du propriétaire déclaré au SIRE. **Le propriétaire doit être assuré pour ce type de manifestation (RC)**. Les conditions tarifaires sont mentionnées dans le programme du concours.

Article 4 : Le jury

Le jury officiant pour le concours est composé de juges officiels. Il juge l'ensemble des sections d'élevage et les candidats étalons. Un jury composé de juges du NFPB&CS (berceau de race) évaluera le Show de la Rose.

Les juges doivent porter une tenue de ville stricte et adaptée à leur fonction ainsi qu'à la météo. Ils ne peuvent pas entretenir de conversation sociale avec les éleveurs pendant la durée du concours. Ils s'interdisent également de tout commentaire sur le jugement avant, pendant et après le concours y compris sur les réseaux sociaux.

Article 5 : Généralités sur la présentation

Le concours organisé par l'AFP NF est une épreuve de conformité au standard du poney New Forest édité par le New Forest Pony Breeding and Cattle Society. Veuillez-vous référer à l'**annexe 1** du présent règlement.

Les numéros de têtiers sont fournis par l'organisateur. Le livret des mâles inscrits à l'approbation des étalons doit être remis à l'AFP NF (cf. règlement agrément étalons).

Les poneys doivent être en bon état général, propres et toilettés crins libres ordonnés d'un seul côté, le gauche de préférence. Le jury se réservant le droit d'exclure tout animal dont le toilettage ou l'état général ne sont pas satisfaisants.

Un poney irrégulier aux allures n'est pas jugé.

Un poney qui présente une souffrance ou un inconfort pouvant porter préjudice à son bien-être ne peut pas participer au concours. Dans le cas où le poney serait amené sur l'aire de jugement, le jury a le pouvoir de l'éliminer et de lui demander de sortir du terrain.

Le caractère du poney New Forest et son comportement sont des critères fondamentaux de la race. Le comportement est apprécié **pendant toute la durée du concours**. Le jury attachera une importance particulière à ces notions et se réserve la possibilité d'exclure tout poney dont le comportement est dangereux pour lui-même et son entourage.



Article 6 : Toise

Le contrôle de la toise peut s'effectuer pour tous les poneys New Forest livre A, à la demande de la Commission d'Approbation. Les poneys dépassant la toise ne seront pas classés et seront exclus du livre A du Règlement du Livre Généalogique Français du Poney New Forest.

La taille maximale acceptée est de 148 cm (ou 149 cm ferré). Cf. annexe 1 relative au standard

Article 7 : Tenue des présentateurs

Les **présentateurs** doivent porter une tenue propre selon le code suivant :

- Tout polo ou chemise griffé du logo de l'AFPNT (écusson AFPNT cousu) pantalon de ville clair.
- Ou tenue de cavalier (bombe, veste et pantalon d'équitation, bottes ou boots)

Cette tenue est également obligatoire pour **l'aide** qui pousse le poney.

Lors des présentations en main, l'aide (si elle est nécessaire) se tient en arrière et du même côté que le présentateur.

Le poney aura sa note globale amputée d'un point si un présentateur ou son aide ne répondait pas à ce règlement.

Article 8 : Présentation des poulinières

Epreuve ouverte à toutes les juments poulinières sans limite d'âge.

Participent aux épreuves de leurs sections, les poulinières NF suitées, inscrites au programme d'élevage, et leurs poulains inscrits :

- Au livre A
- Au registre du poney New Forest de croisement

Les poulains doivent être tenus en licol lors des présentations.

La présentation se fait selon le protocole de **l'annexe 2**.

Article 9 : Présentation des 1, 2 et 3 ans

Les mâles, les hongres et les femelles sont présentés selon le protocole de **l'annexe 2**

Article 10 : Classement des poneys

Les sections suivantes seront classées :

- 1) Mâles 1 an
- 2) Femelles 1 an
- 3) Hongres 1 an
- 4) Mâles 2 ans
- 5) Femelles 2 ans
- 6) Hongres 2 ans
- 7) Mâles 3 ans
- 8) Femelles 3 ans
- 9) Hongres de 3 ans
- 10) Poulinières suitées
- 11) Poulains M/H
- 12) Pouliches
- 13) Poulinières non-suitées

Un classement spécifique sera réalisé pour les poulains New Forest de croisement.

Les hongres ont une section indépendante des femelles et des mâles entiers.



Article 11 : Remise de prix et récompenses

Une remise de prix pour chaque section sera de préférence organisée à l'issue de chacune des épreuves mais elle peut être différée en fonction du déroulement du concours. Sous réserve de validation des sections.

L'AFPNF se réserve le droit de verser des primes pour telle ou telle catégorie de poneys.

Article 12 : Candidats étalons

Se reporter au règlement d'approbation des étalons.

Article 13 : Show de la Rose – La valorisation des New Forest selon le berceau de race

Epreuves réservées aux poneys New Forest Livre A.

Le Show de la Rose a pour objectif de mettre en valeur tous les poneys qui répondent aux fondamentaux de la race New Forest : le type, la morphologie, le caractère et les qualités d'utilisation selon le berceau de la race.

Un certificat labélisant peut-être remis aux poneys qui répondent au standard par et uniquement par un juge officiel du NFPB&CS.

Un titre de champion suprême de la Rose sera décerné au meilleur des champions de chaque section (en main et montée). Il y aura donc à l'issue des épreuves une épreuve spéciale pour départager les champions.

Evaluation réalisée par un ou plusieurs juges internationaux agréés par le NFPB&CS.

Toilettage : les poneys ne sont pas nattés. La crinière doit être toilettée à plat sur un seul côté, le gauche de préférence.

Sections : Elles doivent être cohérentes et en adéquation avec les poneys inscrits en séparant au maximum, pour les épreuves en main, les âges et les sexes.

Article 13-1 : Epreuve en main

Plusieurs sections peuvent être organisées : les poulinières suitées et non suitées, poulains sous la mère, 1 an, 2 ans et 3 ans, les 4 ans et plus.

Déroulement : *(Un assesseur sera présent pour aider le juge et les meneurs)*

- Les poneys sont jugés à chaque instant dès le moment où ils sont entrés sur le terrain jusqu'au tour d'honneur.
- Les poulains sont tenus en main et doivent être présentés de la même manière que leur mère.
- Tous les poneys de la même section entrent au pas, piste à main droite.
- Ils font un tour complet de la carrière au pas et s'arrêtent tous sur la piste.
- Le premier prend le trot pour rejoindre le dernier de la file et ainsi de suite. Quand tous les poneys ont individuellement trotté, l'ensemble des poneys marchent au pas.
- Le juge procède à un premier classement. Les poneys sont alignés côte à côte, tête vers le public. Le premier à gauche.
- Quand tous les poneys sont alignés, le premier s'avance vers le juge pour être examiné au modèle. Le meneur présente son poney devant le juge à l'arrêt puis à sa demande, il effectue un aller au pas en s'éloignant suffisamment loin du juge, tourne au pas pour revenir au trot en direction du juge ; sans jamais s'arrêter de trotter il passe devant le juge et poursuit sa trajectoire en ligne droite pour aller contourner le groupe de poneys toujours en trottant. Ensuite le poney rejoint le groupe, dans le calme, à sa place d'origine.
- Le juge confirme ou pas son premier classement. Il peut également demander à tous les poneys de reprendre la piste au pas à main droite. Le juge désigne les poneys du premier au dernier ; ils viennent s'aligner à nouveau au milieu du terrain, face au public, dans l'ordre du classement.
- Le juge remet les flots aux poneys.
- L'ensemble des poneys reprend la piste au pas à main droite pour un tour d'honneur, les trois premiers font un tour supplémentaire.



Article 13-2 : Show de la Rose- épreuve montée

Epreuve réservée aux poneys New Forest Livre A uniquement.
Ils doivent être âgés de quatre ans et plus.

a) Règles générales

- Ces épreuves jugent l'harmonie globale, la conformation, le type, les allures du poney sous la selle ainsi que sa soumission et son envie de bien faire.
- Il s'agit d'une épreuve qui se déroule en trois phases distinctes : une épreuve montée collective, une épreuve montée individuelle, une épreuve propre à la conformation du poney (modèle).
- Aucun poney ne peut être tenu par une aide extérieure.
- L'épreuve est jugée par des juges AFPNF formés à cette épreuve ou par des juges officiels du NFPB&CS

b) Règlement concernant les cavaliers :

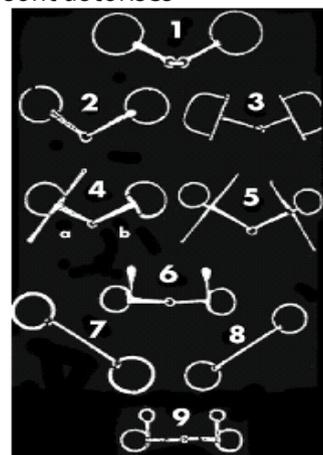
- **Age** : pour participer, le cavalier mineur est sous la responsabilité de l'encadrant. Il n'y a pas de limite d'âge supérieure.
- **Niveau** : Le Galop 4 ("de cavalier" et "de cavalier de dressage", selon règlement général FFE) est le niveau minimum requis pour participer.
- **Les casques ou bombes** aux normes des concours FFE sont les seuls autorisés sur les concours de l'AFPNF. Un concurrent qui perdrait sa bombe ou dont la jugulaire serait détachée sera éliminé de la compétition.
- Les **boucles d'oreilles ostentatoires (anneaux, etc...)** sont interdits lors des épreuves montées de l'AFPNF.
- Les **éperons** sont interdits lors des épreuves montées de l'AFPNF.
- Les cravaches de plus de 40 cm sont interdites (cravaches de dressage interdites).
- **Tenue vestimentaire** : l'impression générale doit être élégante, les vêtements adaptés et confortables.
- **Pantalons d'équitation avec des boots ou des bottes.**
- **Veste**, sobre de préférence.
- **Chemise** : chemise légère avec col et cravate uniquement ou chemise de concours classique.
- **Les gants** sont recommandés.

c) Règlement concernant les poneys :

- **Embouchures** :
 - Il est interdit de changer d'embouchure pendant toute la durée de l'épreuve
 - **Sont interdits** : les harnachements sans embouchure, les releveurs, les Pessoa

Sont autorisés :

- Seuls les mors avec canon en métal, en caoutchouc, en cuir ou en résine sont autorisés
- Le filet simple
 1. Filet à canon double brisure
 2. Filet à canon brisé (ordinaire, en caoutchouc, synthétique ou cuir)
 3. Filet de course
 4. Filet à olives : avec branches, sans branches
 5. Filet à branches, autre type
 6. Filet à branches supérieures
 7. Filet à canon en caoutchouc, cuir ou synthétique, sans brisure
 8. Filet sans brisure
 9. Filet Baucher
- Le Pelham
- Les brides



- **Selle** : L'idéal est la selle mixte à quartiers longs ou la selle de dressage, avec ou sans tapis.

NB : Nous ne demandons pas d'investir dans du nouveau matériel, la selle d'obstacle convient. Mais elle doit être adaptée à la morphologie du poney. Le juge est libre d'apprécier si la selle convient ou pas et d'en faire la remarque. Un poney dont la selle n'est pas adaptée au poney ne lui permettra pas d'évoluer correctement.

- **Harnachement supplémentaire** : aucun enrênement n'est autorisé
- **Tapis** : quand il y en a un, il doit être le plus discret possible. Le tapis carré "chabraque" n'est pas conseillé
- **Guêtres et protèges boulets** sont interdits

d) Déroulement de l'épreuve

- Aucun poney ne peut entrer sur le terrain une fois que la porte est fermée.
- Les poneys sont jugés à chaque instant dès le moment où ils sont entrés sur le terrain jusqu'au tour d'honneur.
- Le choix de la tenue du cavalier et le harnachement du poney doivent être soignés et propres. Seul le poney est jugé, pas son cavalier. Toutefois, le cavalier doit être en harmonie avec le poney.
- Lorsqu'un poney est susceptible de créer un danger pour lui-même ou pour les autres, le juge a le pouvoir de demander de quitter le terrain. La décision du juge est irrévocable et ne peut pas être contestée.
- Les concurrents ne peuvent pas quitter le terrain pendant le jugement sans avoir l'autorisation du juge.
- Dans le cas où un cavalier tombe de son poney, il est éliminé et doit sortir du terrain à pied, l'animal étant conduit en main hors du terrain. Aucun changement de cavalier n'est autorisé au cours d'une épreuve.

⇒ **Déroulement de l'épreuve montée collective**

- **Les poneys entrent en lot au pas sur la carrière à main droite**

Sur indication du juge (ou de son assesseur) :

- Ils prennent le trot
- Ils prennent le galop
- Ils repassent au trot
- Ils changent de main dans la diagonale
Ils reprennent le galop directement (sauf si le juge en décide autrement)
- Ils repassent au trot
- Ils passent au pas
- Ils viennent s'aligner, à l'endroit et selon l'ordre indiqué, les uns à côté des autres. Ce sera sur un bord du terrain, hors de l'aire d'évolution de l'épreuve individuelle.

Chaque changement d'allure est imposé par le juge ou son assesseur. La reprise collective doit rester ordonnée, sans cohue, le cavalier ne se servant pas d'un autre poney comme d'une aide extérieure au freinage.

Les poneys sont ensuite jugés individuellement

⇒ **L'épreuve montée individuelle**

Sur indication du juge (ou de son assesseur)

- La reprise est dictée par le juge au candidat quand il se présente devant lui. Elle est la même pour tous.
- Le candidat avance à tour de rôle et s'arrête devant (jamais derrière) le juge qui leur demandera s'ils ont bien compris la reprise à effectuer.
➔ **Il n'y aura pas de lettre sur le terrain.** Le terrain sera de grande dimension, similaire à un terrain d'obstacle. En **annexe 3** est présentée une reprise à titre d'exemple. Elle peut être différente en fonction de chaque juge et de chaque concours.



Article 14 : Championnat suprême, Championnat Show de la Rose, Championnat New Forest de Croisement

- a) **Le championnat suprême** est un titre réservé au National. Il est ouvert aux poneys inscrits au livre A (poulains, un, deux, trois ans et poulinières). Il s'agit d'une épreuve à part entière, le premier de chaque section est invité à y participer avec une note minimale de 75. Les notes obtenues antérieurement ne sont pas prises en compte dans le jugement.
Le champion suprême New Forest sera automatiquement sélectionné pour **le championnat suprême inter-races**. Sous réserve que l'épreuve soit organisée.
- b) **Le championnat Show de la Rose** est ouvert aux trois sections du Show de la Rose : le premier de chacune des deux sections en main et de l'épreuve montée sera présenté devant le juge. Le champion sera qualifié « de France » uniquement pour le National.
- c) Il s'agit d'une épreuve à part entière. Le juge décernera le titre de Champion de la Rose au meilleur poney parmi les trois.
- d) **Le championnat de France New Forest de croisement** est un titre réservé au National. Il est ouvert aux New Forest de croisement (poulains, un, deux, trois ans et poulinières). Il s'agit d'une épreuve à part entière, le premier de chaque section est invité à y participer avec une note minimale de 75. Les notes obtenues antérieurement ne sont pas prises en compte dans le jugement.
- e) Des titres propres à chaque concours local peuvent être décernés. Ils devront être validés par le Conseil d'Administration de l'AFP NF avant le jour de la tenue du concours.

Article 15 : Horaires

Les horaires peuvent être adaptés en fonction du nombre des engagés et des aléas survenant pendant la journée. Les participants doivent se tenir informés de l'avancement des épreuves. **Aucun retard ne sera accepté.**

Article 16 : DISCIPLINE

- L'AFP NF applique le principe d'égalité des chances et de la non-discrimination envers ses employés, ses adhérents, les juges et tous les participants au concours. Aucun de ces derniers ne bénéficie d'un traitement de faveur ou de défaveur pour des motifs de race, couleur, ethnie ou origine nationale, genre, orientation sexuelle, statut marital, handicap ou religion. Ce principe s'applique à tous.
- La publicité des élevages, le nom des poneys ou des présentateurs sont interdits sur le terrain y compris les inscriptions sur les vêtements.
- Le jury est souverain. Aucun comportement quel qu'il soit ne pourra remettre en cause le jugement.
- Le comportement n'est pas limité au jour et au lieu du concours mais également les jours suivants et notamment sur les réseaux sociaux et les messageries privées.
- Toute réclamation doit se faire par écrit auprès du président du jury, dans le respect des autres.
 - Avant le commencement de l'épreuve si elle concerne l'organisation d'une épreuve.
 - Au plus tard une demi-heure après la proclamation des résultats auprès du président du jury qui statue et mentionne sa décision au procès-verbal, si elle concerne le déroulement, le classement de l'épreuve. Cette décision est sans appel.
 - Dans les 10 jours francs après le dernier jour du concours, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'AFP NF, si elle concerne une décision ou un résultat.
- Tout comportement considéré comme violent, insultant, offensant sera sanctionné et pourra conduire à l'interdiction de participer aux compétitions organisées par l'AFP NF, et jusqu'à l'exclusion de l'AFP NF.

ANNEXES



ANNEXE 1: Standard du poney New Forest livre A selon le New Forest Pony Breeding and Cattle Society

<https://www.newforestpony.com/wp-content/uploads/2021/01/Breed-Description-2021-Seperate-Doc.pdf>

Taille

La taille maximum est de 148 cm, sans limite inférieure. Tous les poneys doivent être jugés de façon identique sans considération de taille.

Robes

Les poneys New Forest peuvent avoir toutes les robes exceptées : les pies, tachetées, ou crème aux yeux bleus. Les yeux bleus sont interdits. Les marques blanches, sauf sur la tête et les parties inférieures des membres, ne sont pas acceptées, cela inclut la perte ou l'absence de pigmentation dans les poils ou la peau qui ne sont pas connus pour être la seule conséquence d'un traumatisme de l'épiderme. Ainsi pour être accepté dans le livre A du règlement du Livre Généalogique Français du Poney New Forest, un poney ne doit avoir aucune trace de blanc : derrière la tête, au-dessus de la ligne horizontale formée par l'os accessoire du carpe à l'arrière du genou des antérieurs et la pointe du jarret des postérieurs, sauf s'il est prouvé que l'origine est accidentelle.

Type

Le poney New Forest a une conformation bien trempée (armée avec du cadre). Les épaules sont inclinées, l'arrière-main est forte, le corps est profond, les membres sont droits et avec beaucoup d'os plats ; les pieds sont ronds et durs. Les poneys sont capables de porter des adultes tout en étant suffisamment étroits pour être montés par des enfants. Les poneys les plus petits, bien qu'avec moins de masse, montrent souvent le plus de qualités.

Allures

Elles sont droites, libres et actives, mais sans excès.

Caractère

Le New Forest doit avoir un tempérament idéal et doit être très facile à dresser.

ANNEXE 2 : protocole de présentation en main

- Les poneys sont jugés à chaque instant dès le moment où ils sont entrés sur le terrain jusqu'au tour d'honneur.
- Tous les poneys de la même section entrent au pas, piste à main droite.

- Ils font un tour complet de la carrière au pas et s'arrêtent tous sur la piste.

- Le premier prend le trot pour rejoindre le dernier de la file et ainsi de suite. Quand tous les poneys ont individuellement trotté, l'ensemble des poneys marchent au pas.

- Les juges procèdent à un premier classement. Les poneys sont alignés côte à côte, tête vers le public. Le premier à gauche.

- Quand tous les poneys sont alignés, le premier s'avance vers les juges pour être examiné et noté au modèle. Le meneur présente son poney devant les juges à l'arrêt puis, à leur demande, le meneur effectue un aller au pas et un retour au trot pour venir s'arrêter à nouveau devant les juges. Ensuite le poney rejoint le groupe à sa place d'origine.

- Les juges confirment ou pas leur premier classement. Ils peuvent également demander à tous les poneys de reprendre la piste au pas à main droite. Les juges désignent les poneys du premier au dernier ; ils viennent s'aligner à nouveau au milieu du terrain, face au public, dans l'ordre du classement.
- Les juges remettent les flots aux poneys.



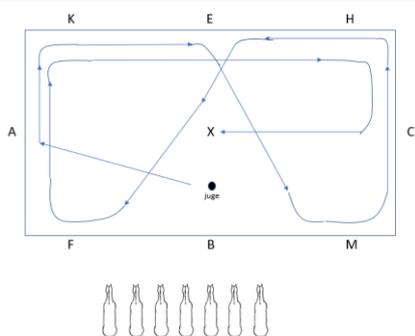
- L'ensemble des poneys reprend la piste au pas à main droite pour un tour d'honneur, les trois premiers font un tour supplémentaire.

Un assesseur sera éventuellement présent pour aider les juges et les meneurs.

ANNEXE 3 : Exemple de reprise montée Show de la Rose

- Le poney quitte le juge (placé non loin de la lettre B) au pas jusqu'à la piste en direction de A

de B vers A	Le poney quitte le juge au pas en direction de A
avant A	Prendre le trot main droite jusqu'à E
de E en direction de M	Changement de main, départ avant M au galop à gauche
entre H et E en direction de F	Diagonale au galop, avant F changement de pieds à droite (à partir du galop ou du trot)
entre K et H	Allongement du galop sur <u>quelques</u> foulées
entre H et C	Retour au trot
C en direction de X	Double dans la longueur au trot, arrêt en X, salut en direction du juge
	Le poney suivant sera déjà en train d'attendre devant le juge (jamais derrière)



NB : le schéma n'est pas à l'échelle

- Lorsque tous les poneys ont été jugés montés, leur conformation est jugée, poneys tenus en main et dessellés.

⇒ Jugement de la conformation du poney

- Une personne et une seule peut venir aider le cavalier à desseller et brosser le poney pour le remettre en condition. En fonction du nombre d'engagés, des consignes sont données avant l'épreuve pour préciser à quel moment leur entrée sur le terrain est autorisée. Généralement s'il y a peu de poneys l'aide peut entrer dès que le couple dont il a la charge a fini sa reprise, s'il y a beaucoup de poneys un ordre venant du juge sera donné pour que toutes les aides entrent en même temps. Les aides ne doivent pas gêner les poneys en cours de reprise (ex : ils ne doivent pas passer entre la rangée de poneys et la piste de la reprise).
- Le meneur présente son poney devant le juge à l'arrêt puis à sa demande, il effectue un aller au pas en s'éloignant suffisamment loin du juge, tourne au pas pour revenir au trot en direction du juge ; sans jamais s'arrêter de trotter il passe devant le juge et poursuit sa trajectoire en ligne droite pour aller contourner le groupe de poneys toujours en trottant. Ensuite le poney rejoint le groupe, dans le calme, à sa place d'origine.
- L'épreuve se termine quand le juge a établi son classement et une fois le tour d'honneur effectué.

ANNEXE 4 : Formulaire de notation (Modèle non contractuel)



